

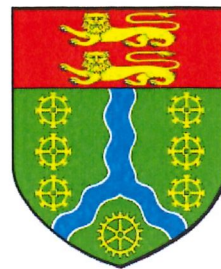


Commune de Hondouville

6 rue Jean Moulin 27400 Hondouville

02.32.50.40.54

contact@hondouville.com



Arrêté n° 16-2025

Le Maire de la Commune de Hondouville,

- Vu
- les articles L2212.1, L2212.2, L 22131 à L2213.6 du Code général des Collectivités Territoriales,
 - le Code de la Route, et notamment l'article R 411.8
 - l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et ses textes d'application,
 - la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions,
- Vu la demande d'arrêté de police de la circulation de la **société AXIONE mandatée par le délégataire de service public EURE NORMANDIE THD.**

Description des travaux : **Arrêté de circulation– Maintenance du réseau public fibre optique**

Article 1 : A compter de ce jour et jusqu'au 31/12/2025, la société Axione et ses sous-traitants seront autorisés à intervenir sur toute la commune pour :

- Chantier mobile
- Ouverture de chambres télécom ou intervention sur poteau Orange ou Eure numérique

Lors de leurs interventions, il sera interdit de stationner aux abords du chantier et l'empiètement sur la chaussée sera faible.

Entreprises concernées : **AXIONE UP 27** et ses sous-traitants :

- | | | | |
|------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| - 2SC | - CH numérique | - EXELIUM | - Team Réseaux |
| - AGC CLIM | - DIGITECH | - MK TELECOM | - Unicom |
| - BOUYGUES ES | - DTEC | - OUR LINK | |
| - CABLING SYSTEM | - DUMOUCHEL | - Solution Environnement | |

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place pour porter ces indications à la connaissance des usagers par la société **AXIONE** ou ses sous-traitants.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Hondouville

Ampliation remise à

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Louviers.
- au SDIS

Fait à Hondouville, le 14 avril 2025

Le Maire, Jean-Charles PARIS